|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-20) Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 1 au Document 38 |
|  | **29 avril 2020** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| États Membres de la Conférence européenne des administrations  des postes et télécommunications (CEPT) | |
| RÔLE DE L'UIT ET VISION DE L'UIT-T | |
|  | |
|  | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | On trouvera dans la présente contribution les vues de l'Europe sur le rôle de l'UIT et sa vision de l'UIT-T. Des propositions détaillées à cet égard figurent dans d'autres addenda au Document 38. |

Rôle de l'UIT

1) Depuis sa création en 1865, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a été le témoin de la profonde évolution technique des technologies de télécommunication. Le rythme de cette évolution s'est accéléré et aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sous-tendent chacune des nouveautés industrielles et toutes les sphères de la société.

2) De cette situation découle un double enjeu: l'UIT doit, d'une part, suivre le rythme de la révolution numérique et surmonter les nouvelles difficultés techniques; d'autre part, elle doit rester concentrée sur ses travaux pour obtenir des résultats concrets.

3) D'autres organismes des Nations Unies pourraient et devraient tenir compte de cette évolution technique dans leurs domaines de compétence, dans lesquels ils devraient toujours jouer un rôle de premier plan. Compte tenu de son Plan stratégique, l'UIT devrait avoir pour objectif de faire progresser la connectivité partout dans le monde, de faciliter la mise au point d'infrastructures et de technologies numériques, de réduire les disparités numériques et de contribuer à la réalisation des objectifs généraux comme les grandes orientations du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) et des Objectifs de développement durable.

4) Pour atteindre ses objectifs, l'UIT devrait cantonner ses travaux au domaine de spécialité de ses trois Secteurs, à savoir les normes dans le domaine des télécommunications, les radiocommunications et l'appui aux pays en développement. Dans le cadre de ses grandes initiatives, elle devrait s'employer à renforcer la coopération internationale et multilatérale, reconnaître la complémentarité des autres acteurs et les aider à jouer leur rôle. En effet, une organisation ne peut pas et ne doit pas, à elle seule, guider efficacement un secteur entier ou s'emparer de tous les problèmes que rencontrent ses Membres.

5) L'évolution technique majeure à laquelle l'UIT doit s'adapter est la dématérialisation continue des télécommunications et la mise au point de nouvelles technologies numériques pertinentes pour son cœur d'activité. Nous avons besoin que l'UIT joue un rôle important dans cet environnement en constante évolution. Si elle est déterminée à s'adapter à cette évolution en s'en tenant au programme de travail et au domaine de spécialité de chacun de ses trois Secteurs, l'UIT a de grandes chances d'atteindre les objectifs susmentionnés.

6) Consciente de ces considérations, l'UIT peut constituer un lieu de dialogue fort apprécié et une tribune ouverte aux parties prenantes où apporter des réponses aux questions difficiles et harmoniser les priorités concurrentes. De cette façon, elle peut entreprendre de mobiliser les capacités de la totalité du secteur pour contribuer à régler les problèmes des pays en développement et permettre à tous de tirer parti des TIC/télécommunications sur le plan économique et social.

Vision de l'UIT-T

7) La normalisation des télécommunications/TIC à l'échelle internationale joue un rôle vital. Elle est de nature à favoriser l'interconnexion des infrastructures de télécommunication/TIC à l'échelle mondiale et à éviter des batailles commerciales coûteuses concernant les technologies les plus convoitées, contribuant ainsi à la création d'un environnement dans lequel les utilisateurs peuvent accéder à des services abordables partout dans le monde, indépendamment de la technologie sous-jacente.

8) Le contexte de la normalisation des TIC est complexe. Forte de ses relations solides avec ses États Membres, en particulier avec les pays en développement, l'UIT a un rôle unique à jouer en la matière: un rôle stratégique qui permettra de créer de la valeur ajoutée aux côtés d'autres organismes de normalisation, notamment en consolidant des partenariats, en en nouant de nouveaux et en mobilisant les capacités de la totalité du secteur. Ses activités de normalisation ne conserveront leur renommée internationale qu'à condition que des spécialistes du secteur public et du secteur privé y participent.

9) L'UIT peut jouer un rôle important non seulement en élaborant ses propres normes, mais aussi en aidant à comprendre l'environnement général afin de fournir des renseignements et des indications à ses Membres, en faisant connaître les normes internationalement reconnues élaborées par d'autres organismes, parallèlement à ses propres normes, et en orientant ses Membres vers d'autres organisations pertinentes, s'il y a lieu.

10) Pour ce qui est des méthodes de travail, l'UIT-T devrait renforcer sa collaboration avec les acteurs du secteur, les établissements universitaires et les acteurs privés, écouter le secteur privé, la société civile et la communauté technique même lorsqu'ils n'ont pas le statut de membre. Ses processus devraient faire participer les Membres de Secteur, pour qu'il soit pleinement tenu compte de leurs compétences spécialisées sur le plan opérationnel et de leurs résultats concrets. Il devrait collaborer avec d'autres organisations pertinentes, avoir conscience de son environnement général et du contexte dans lequel il évolue en matière de politiques générales, trouver les domaines dans lesquels apporter une valeur ajoutée et collaborer énergiquement avec d'autres organisations pour promouvoir le bien social.

11) L'UIT-T devrait en priorité aider les pays en développement, notamment tendre la main aux administrations publiques et à d'autres parties prenantes, sans attendre d'y être invité, pour leur permettre de participer à ses travaux, favoriser les mesures permettant de résoudre les difficultés pratiques en matière de développement et orienter les pays vers des organisations susceptibles de répondre à leurs besoins. En revanche, il doit se garder de faire le même travail que le Secteur du développement des télécommunications, et les travaux devraient être correctement répartis entre les deux Secteurs, ce qui peut nécessiter une réattribution. S'il est légitime que les politiques publiques s'intéressent aux travaux de normalisation technique, il n'appartient pas à l'UIT-T d'élaborer des normes pour les politiques publiques.

12) Pour ce qui est des méthodes de travail, l'UIT-T devrait faire preuve de davantage d'ouverture et de transparence et promouvoir l'accessibilité, l'égalité de traitement et la diversité. Il devrait fonder ses décisions sur des faits concrets, dans le cadre d'un consensus durable, et surveiller ses résultats pour tirer des enseignements de son expérience. Les travaux de normalisation qui ne reposent pas sur une base factuelle solide perdront de leur intérêt et de leur importance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_